

DEPARTEMENT
DES
YVELINES

MAIRIE D'EVECQUEMONT

N° 05/25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

SEANCE ORDINAIRE du 4 AVRIL 2025

Fixation des Taux
d'imposition

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 4 avril à 19h00, le Conseil Municipal d'EVECQUEMONT, légalement convoqué en date du 24 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christophe NICOLAS, Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1984, la séance a été publique.

Membres en exercice :

14

Etaient présents : Mme B. ASSAUD, M. L. HABIB DAHOU, M. T. LADREYT, M. JC. BARRAS, Maires adjoints
Mme S. BELLARD FARRELL M. V. BRACQUART,
Mme E. BRAY, Mme C. CAUBET, Mme S. CORNU, M. FURNAL,
Conseillers

Présents :

11

Absents : Mme C. JEAN ANGELE a donné pouvoir à Mme C. CAUBET
M. T. ANDRO a donné pouvoir à M. C. NICOLAS
M. N. HERNANDEZ a donné pouvoir à B. ASSAUD

Votants :

14

Madame Béatrice ASSAUD est élue secrétaire de séance

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 31/03/2025,

Parallèlement au vote du budget primitif 2025, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter le taux communal de la Taxe Foncière bâti, non-bâti et la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires.

Après en avoir délibéré et parallèlement au vote du budget primitif 2025, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de conserver les taux d'imposition 2024 pour l'année 2025 comme suit :

LIBELLÉS	TAUX 2025
Taxe Foncières sur les Propriétés Bâties	25.53 %
Taxe Foncières sur les Propriétés Non Bâties	53.85 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	11.79 %

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Christophe NICOLAS

